

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 en application de l'article L2313-1 du CGCT

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget primitif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Cependant, à cause des circonstances exceptionnelles liées au Covid-19, le vote du budget de cette année a été reporté au 31 juillet 2020 et les documents doivent être transmis à la préfecture avant le 15 août.

Le Budget Primitif 2020 a été approuvé le 28 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au Secrétariat de la Mairie aux heures de permanence.

II. LE BUDGET PRIMITIF 2020 :

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant.

1. LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Atténuations de charges (Remboursements sur rémunérations du personnel)	100.00
Produits des services	31 109.00
Impôts et taxes	294 805.00
Dotations subventions et participations	207 454.00
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres)	25 622.00
Excédent de fonctionnement reporté	183 295.00
Produits exceptionnels	16.00
TOTAL	742 401.00

- Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunérations du personnel communal (arrêts de travail ...)
- Les produits des services correspondent à : la facturation de la cantine et garderie, la location de la vaisselle de la salle des fêtes, les concessions dans les cimetières, la vente de récolte et la redevance d'occupation publique France Télécom, le remboursement par la régie de transports des salaires du chauffeur du car scolaire, la participation aux charges des locataires
- Les Impôts et taxes correspondent aux contributions directes, à la CVAE, au fond national de péréquation, aux droits de mutation, aux droits de place.
- Les autres produits courants sont les locations de la salle polyvalente, les loyers des locataires, et l'électricité suite à l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.
- Les produits exceptionnels ont déjà été perçus. Il s'agit d'un dédommagement d'un courrier recommandé perdu à la poste.

2. LES DEPENSES.

Les dépenses de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Charges à caractère général	183 520.00
Charges de personnel	174 046.00
Atténuations de produits	25 901.00
Autres charges de gestion courante	114 250.00
Charges financières	28 967.00
Charges exceptionnelles	3 800.00
Dépenses imprévues	40 000.00
Virement à la section d'investissement	156 417.00
Opérations d'ordre (042)	15 500.00
TOTAL	742 401.00

- Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (eau, électricité, entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel, la maintenance et location des matériels, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les fournitures administratives et scolaires, les taxes foncières, la fourniture des repas de la cantine, les fêtes et cérémonies...)
- Les charges de personnel correspondent aux salaires + charges sociales salariés + charges sociales employeur. Elles varient suivant les besoins de recrutement pour remplacement d'agents en congés annuels ou congés maladie et suivant les augmentations indiciaires.
- Les atténuations de produits correspondent au reversement du FNGIR
- Les autres charges de gestion courante sont les participations aux organismes de regroupement. (Service incendie, subventions aux associations et au CCAS, la participation aux SIVOSS (collège et Sivos des vergers de Caux pour l'école) et les indemnités des élus)
- les charges financières sont les intérêts des emprunts (la partie « capital » se trouve en section d'investissement)
- Les charges exceptionnelles correspondent le plus souvent à des réductions de titres (annulation ou réduction de frais réclamés)
- Les opérations d'ordres sont des transferts comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement (dépense et recette). Le Syndicat d'eau de Fréville a été dissous, les investissements qu'il avait faits doivent être amortis (l'amortissement sur notre commune est de cinq années).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 742 401.00 €.

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2020 (inchangés par rapport à 2019) :

* Concernant les ménages :

- Taxe d'habitation : 15.89
- Taxe foncière sur le bâti : 18.29
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.71

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES

Les recettes d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Dotations, fonds divers et réserves	62 005.00
Refinancement de Dettes	359 277.00
Dépôts et cautionnements reçus	600.00
Opérations d'ordres (040)	15 500.00
Opérations d'ordres (041)	82 000.00
Virement de la section de fonctionnement	156 417.00
Restes à réaliser	108 809.00
Excédent d'investissement reporté	55 488.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	187 936.00
TOTAL	1 028 032.00

- Les dotations, fonds divers et réserves correspondent au FCTVA et à la taxe d'aménagement.
- Les restes à réaliser correspondent aux subventions à recevoir pour les travaux. Les demandes ont été accordées l'année dernière.
- Les dépôts et cautionnements correspondent aux cautions versées par les locataires entrants (locataires des biens de la commune exclusivement).
- Le Refinancement de la Dette correspond à la renégociation d'un prêt auprès du Crédit Agricole.
- Opérations d'ordres (041) sont les opérations à effectuer pour l'extension de l'éclairage public, et l'amortissement des frais de dossier de renégociation du prêt.
- Opérations d'ordres (040) sont les amortissements pour le Syndicat d'eau de Fréville (complémentaire des opérations d'ordre en fonctionnement).

2. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Remboursement emprunts et dettes	21 775.00
Dépôts et cautionnements reçus	1 150.00
Dépenses d'équipement	174 423.00
Refinancement de dette	340 450.00
Excédents de fonctionnement capitalisés	26 000.00
Dépenses imprévues	30 000.00
Restes à réaliser	352 234.00
Opérations d'ordres (041)	82 000.00
TOTAL	1 028 032.00

- Le remboursement emprunts et dettes correspond à la partie « remboursement du capital » des emprunts (la partie « intérêts » se trouve en section de fonctionnement)
- Dépôts et cautionnements reçus sont les cautions que les locataires doivent verser quand ils rentrent dans le logement.
- Les dépenses d'équipement correspondent à : au remplacement de gros matériels pour l'entretien de la commune, complément pour la restauration de la Rosace de l'église, extension de l'éclairage public et enfouissement de réseaux, renouvellement du mobilier de la mairie, voiries communales, et réhabilitation de bâtiments communaux.
- Les restes à réaliser sont : l'aménagement du Centre Bourg avec de l'éclairage public, ajout de bornes incendie, élaboration du PLU, la rosace de l'église.
- Opérations d'ordres (041) sont les opérations à effectuer pour l'extension de l'éclairage public.
- L'excédent de fonctionnement est destiné au remboursement possible auprès du syndicat d'eau.
- Le refinancement de la dette correspond à la renégociation d'un prêt auprès du Crédit Agricole.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 028 032.00 €.



Le Maire,

P.O. l'adjoint